

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 12 décembre 2016

DELIBERATION n°2016-92

Le conseil d'administration s'est réuni le 12 décembre 2016 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 2 décembre 2016.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3,  
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

**Point de l'ordre du jour :**

7.2. Approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

**Exposé de la décision :**

La proposition de loi portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD, qui devrait être adoptée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 2016, prévoit que les universités peuvent définir des capacités d'accueil en master 1 selon des modalités d'admission définies au sein de l'établissement et validées par le conseil d'administration. La DGESIP a demandé aux universités de faire remonter leurs capacités d'accueil en janvier 2017.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

Devant l'impossibilité matérielle de réunir un conseil d'administration spécifique à cette question en janvier, le conseil d'administration, en vertu de l'alinéa 3 du point 9° de l'article L. 712-3, délègue au Président de l'université le pouvoir d'arrêter, après avis de la CFVU du 27 janvier 2017, les capacités d'accueil dans les masters 1 de l'université.

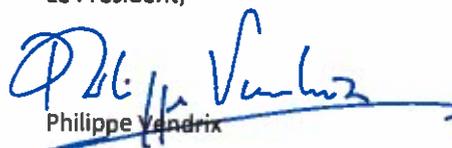
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions :	0
Votes exprimés :	30
Pour :	27
Contre :	3

**Pièces jointes :**

- Lettre de la DGESIP du 27 octobre 2016.

Fait à Tours, le 15 DEC. 2016  
Le Président,



Philippe Vandrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

16 DEC. 2016

Transmise au recteur le :

16 DEC. 2016